



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Forage pour l'alimentation process de ROSSMANN sis sur la commune Sainte-Croix-aux-Mines (68160).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

ROSSMANN

Raison sociale

ROSSMANN

N° SIRET

5 8 8 5 0 5 2 8 9 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS, société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DECANTS

Prénom(s)

Jean-luc

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27°a Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau...	Rubrique 1.1.1.0 : « Sondage, forage, [...] effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines[...] » (D) Rubrique 1.1.2.0 : « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, [...] le volume total prélevé étant : Supérieur à 10 000 m <sup>3</sup> /an mais inférieur à 200 000 m <sup>3</sup> /an » (D)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un forage pour l'alimentation process de la papeterie ROSSMANN sis sur la commune Sainte-Croix-aux-Mines (68160).

Ce forage fait l'objet d'une déclaration au titre des rubriques :

- Rubrique 1.1.1.0 : « Sondage, forage, [...] en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau » (D);
- Rubrique 1.1.2.0 : « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, [...] le volume total prélevé étant : Supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an mais inférieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an » (D).

Selon la base de données Géorisques du BRGM consultée en mai 2024 et les informations fournies par le pétitionnaire, ROSSMANN est une Installation Classée Protection de l'Environnement dont le code AIOT est 0006700403, sous le régime : Autorisation. La base de données Géorisques recense les rubriques suivantes :

- 2910 (Combustion)
- 3610 (papier ou carton)
- 2714 (déchets non dangereux de papiers, plastiques, bois,... (transit) hors 2710,2711 et 2719)

#### 4.2 Objectifs du projet

Après l'analyse des besoins de la société ROSSMANN, les prélèvements au sein de l'entité hydrogéologique régionale Socle du massif vosgien (FRCG103) seront de :

- Un débit instantané de : 15 m<sup>3</sup>/h ;
- Un débit journalier de : 137 m<sup>3</sup>/j (15 m<sup>3</sup>/h x 9,13 h/j) ;
- Un débit annuel de : 50000 m<sup>3</sup>/an (137 m<sup>3</sup>/j x 365 j/an).

Justification des prélèvements :

Le forage est réalisé en vue de l'alimentation process de la papeterie ROSSMANN sise sur la commune de Sainte-Croix-aux-Mines (68160).

Il est réalisé par ROSSMANN dans le but de réduire ses prélèvements dans le cours d'eau passant sous son site.

Les volumes demandés correspondent aux besoins maximums de ROSSMANN (majorés pour prendre en compte l'évolution de l'entreprise) afin de subvenir à son alimentation process.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront effectués par la société de forage POMPES A CHALEUR SERVICE ETABLISSEMENTS ROBERT MENTZLER (32773282200025) à partir de septembre 2024 pendant une durée maximale de 5 jours après la réception du récépissé permettant leur commencement.

Elle est certifiée Qualiforage module sonde et Qualiforage module nappe. Elle dispose également d'un certificat « Qualité-Puits et Forages d'eau » et est engagée pour la qualité des forages géothermiques sur sonde.

Le forage sera effectué selon une méthode de marteau fond de trou et un pompage de dessablage sera réalisé sur le puits, d'une durée maximale de 12 heures et un débit estimé à 5 m<sup>3</sup>/h. Les eaux seront rejetées à même le sol. Les conditions techniques de réalisation du forage seront conformes à la norme NF X10-999 et les essais de pompage à la norme NF P94-130.

Les travaux feront l'objet d'une déclaration préalable conformément à l'article L411-1 du Code Minier (ancien article 131 du Code Minier), réalisée sur la plateforme DUPLOS.

Un rapport de fin de travaux au format GESFOR sera édité par le maître d'œuvre où seront consignées toutes les données techniques de l'ouvrage réalisé (coupe technique et géologique, essai de pompage, déroulement des travaux, ...).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le débit instantané sera d'environ 15 m<sup>3</sup>/h, et le fonctionnement sera d'environ 9,13 h/j soit un débit de 137 m<sup>3</sup>/j. La consommation annuelle sollicitée sera au maximum d'environ 50000 m<sup>3</sup> par an. La période de prélèvement envisagée sera de 365 jours par an.

Le volume annuel maximal sollicité ne devra pas être dépassé. Un compteur volumétrique sera mis en place sur la conduite de refoulement du puits de pompage et les valeurs seront sauvegardées pour l'administration.

En cas d'abandon de l'ouvrage, il sera comblé selon les règles de l'art afin de protéger la ressource en eau souterraine. Conformément à l'arrêté ministériel du 11/09/2003 modifié, un rapport de fin de travaux sera transmis à la Préfecture du Département. Cette partie est plus détaillée au sein du paragraphe 6 Abandon de l'ouvrage, dans l'annexe 8.2.1 Dossier Loi sur l'Eau.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est nouveau, et fait l'objet d'une soumission à l'examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1. Deux cas de procédures peuvent être envisagés, soit :

- Il sera soumis à la procédure de déclaration simple, au titre de la loi sur l'eau en application de l'article R214-32 qui stipule que « toute personne souhaitant réaliser une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumise à déclaration adresse une déclaration au préfet du département ou des départements où ils doivent être réalisés ».

- Soumis à une évaluation environnementale, selon les dispositions de l'article R-122-5 du code de l'environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur de l'ouvrage prévisionnelle (m)	100 m
Diamètre du forage (mm)	240 mm
Période de prélèvement (h/jour)	9,13 h/jour (moyenne)
Débit instantané (m <sup>3</sup> /h)	15 m <sup>3</sup> /h
Débit annuel (m <sup>3</sup> /an)	50000 m <sup>3</sup> /an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Rue du Moulin

Lieu-dit :

Localité : Sainte-Croix-aux-Mines

Code postal : 6 8 1 6 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 7 ° 1 3 , 2 3 " E Lat. : 4 8 ° 1 5 , 4 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet de forage est situé au sein d'une commune qui possède un PLU. Cependant il se situe dans la zone UA, qui n'interdit pas les projets de forage.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone du "Massif des Vosges".
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de forage se situe dans le parc naturel régional FR8000006 : Ballons Des Vosges.  Au vue des nuisances engendré lors de la création, de l'utilisation du forage ainsi que de son entretien, il n'aura pas d'impact sur le Parc Naturel Régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Natura 2000 la plus proche est celle de la Directive Habitat : Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises (FR4202004) à 370 m.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Classé le plus proche est : "Temple réformé" de Sainte-Marie-aux-Mines à 3,4 km.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement se fera au sein de la formation Socle du massif vosgien (FRCG103). Les volumes concernés seront de : - Un débit instantané de : 15 m <sup>3</sup> /h ; - Un débit journalier de : 137 m <sup>3</sup> /j (15 m <sup>3</sup> /h x 9,13 h/j) ; - Un débit annuel de : 50000 m <sup>3</sup> /an (137 m <sup>3</sup> /j x 365 j/an).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, seul le pompage de dessablage pourrait avoir un impact mais sa durée maximale ne sera que de 12 h et de faibles débits seront soutirés.  Pendant l'exploitation, le prélèvement se fera 9,13 heures par jour pour un débit instantané d'environ 15 m <sup>3</sup> /h. L'impact du prélèvement sera donc faible et temporaire puisque le pompage n'est pas continu quotidiennement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aquifère de la Socle du massif vosgien (FRCG103) a un état évalué par le SDAGE comme bon.  De plus, ce forage a pour but de réduire la pression exercée sur le cours d'eau avoisinant.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage d'une emprise de 3 m2 lors de son exploitation n'impactera pas une potentielle zone humide ou le réseau hydrographique en surface de part les précautions prises.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage est situé à 370 m de la Natura 2000 la plus proche. Il s'agit de la zone : Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises (FR 4202004).  Le forage n'aura pas d'impact sur celle-ci, une note détaillée est présente dans l'annexe 8.2.1 (Dossier Loi Sur l'Eau)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux de forage, le projet sera susceptible d'occasionner des nuisances sonores au voisinage proche de l'atelier, soit au maximum 8h/j et en une durée limitée dans le temps (5 j de travaux).	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux de forage, le projet sera susceptible d'occasionner des vibrations au voisinage proche de l'atelier, soit au maximum 8h/j et en une durée limitée dans le temps (durée travaux estimée à 5j)	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui lors de la phase de construction de l'eau pourra être rejetée.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux seront rejetées à même le sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Ce forage présente un intérêt économique et écologique, puisqu'il permet d'éviter l'usage du réseau communal, un raccord à celui-ci ou un apport d'eau par voie terrestre. Des mesures seront prises pour protéger la ressource en eau:

- Le forage et le réseau hydrographique ne partage pas le même aquifère.
- La technique de forage utilisée est le marteau fond de trou avec tubage de soutènement à l'avancement (si terrain bouillant). Un pompage de dessablage sera réalisé sur le puits, d'une durée maximale de 12 heures.
- Les conditions techniques de réalisation du forage seront conformes à la norme NF X10-999 et les essais de pompage à la norme NF P94-130.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors des travaux, les hydrocarbures nécessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockés sur une aire étanche de type cuvette de rétention, garantissant la récupération de la totalité des produits en cas d'incident. Ce dispositif sera protégé des intempéries par une bâche. Le rejet des eaux pompées lors du pompage de dessablage se fera à même le sol du site après décantation dans un bac. La phase de travaux ne sera réalisée qu'en journée, soit au maximum 8h/j et aura donc une durée limitée dans le temps (durée totale des travaux estimée à 5 jours).

Lors de l'exploitation, la tête du puits sera constituée d'une buse ronde en béton. La tête sera protégée par un galva cadenassable avec une hauteur hors-sol de 0,5 m. La partie supérieure du forage sera cimentée par injection à l'aide d'une pompe. Ces dispositions préviennent des risques d'entrées d'eaux issues des ruissellements superficiels et hypodermiques directement dans l'ouvrage.

L'implantation de forage permettra de diversifier l'accès à la ressource en eau et éviter un usage du réseau communal, tout en respectant les distances réglementaires.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de forage de ROSSMANN devrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- Il ne porte pas atteinte à un patrimoine naturel ou à un bien ;
- Il n'est pas concerné par le risque inondation et la présence d'une tête de puits étanche empêchera l'entrée des eaux extérieures dans le forage ;
- Le prélèvement d'eau ne portera pas atteinte aux eaux superficielles car l'aquifère n'est pas relié au réseau hydrographique.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>